

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 07 décembre 2021 à 18h30**

**Date de convocation : 01 décembre 2021**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 53  
Présents : 38  
Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le SEPT du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents :**

**Annéville :** M. MUNIER (à partir du point 8), Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH (à partir du point 11), Mme RAU et M. TISSERAND

**Bronvaux :** M. FAVIER

**Clouange :** M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

**Marange-Silvange :** M. MULLER, M. COQUIN, M. MEOCCI, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

**Montois la Montagne :** Mme VANNI et M. NUCCI

**Moyeuve-Grande :** Mme CISAMOLO, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et Mme THIBO

**Moyeuve-Petite :** -

**Pierrevillers :** M. HEISER

**Rombas :** M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE et M. RISSER

**Roncourt :** -

**Rosselange :** M. MATELIC et M. SCHONS

**Sainte Marie Aux Chênes :** Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

**Vitry-sur-Orne :** M. CORRADI et M. VEGLIA

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. ROVIERO à M. SCHNEIDER

Mme BENCI à M. RISSER

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme WAGNER à M. DUMON

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

Mme SEEMANN à M. MATELIC

M. SCHWEIZER à M. FOURNIER

Mme SAVINO à M. CORRADI

**Absents excusés :** M. CANTELE, Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE, Mme HIRSCH (jusqu'au point 10), Mme LEMASSON, M. MUNIER (jusqu'au point 7), M. POSTERA et M. VILLA

**Absente :** Mme DOS SANTOS

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 septembre 2021.

**Délibération 2021-53 - BUDGET PRINCIPAL 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2021, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 282 592,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 146 965,08 €

#### **Délibération 2021-54 – BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Annexe des Déchets Ménagers 2021, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 153 828,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 23 900,00 €

#### **Délibération 2021-55 – BUDGET ANNEXE CHAMPELLE 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Parc d'activités communautaire Champelle » 2021, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 381,80 €

#### **Délibération 2021-56 – BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Gestion Locative » 2021, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 146 170,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

#### **Délibération 2021-57 – BUDGET 2022 – BUDGET PRINCIPAL - RÉAFFECTATION D'UNE PARTIE DU COMPTE 1068 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter la somme de 1 271 320,87 € du résultat de l'exercice 2020 au compte 1068 du Budget Principal 2021.

#### **Délibération 2021-58 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE ».**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 139 511,69 € destinée à équilibrer la Section de Fonctionnement du Budget Annexe « Gestion Locative ».

#### **Délibération 2021-59 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de clôturer le Budget Annexe « Gestion Locative » à la clôture de l'exercice 2021,
- et AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **Délibération 2021-60 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DES PORTES DE L'ORNE.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier la délibération du Conseil Communautaire en date du 1er avril 2021 en précisant que la somme de 1.200.000 € attribuée au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne est une avance destinée à équilibrer la section d'Investissement du budget du Syndicat Mixte,
- et PRÉCISE que cette avance sera remboursée par le Syndicat Mixte, à la Communauté de Communes lorsque les recettes du Syndicat Mixte (notamment les cessions de « droits à construire ») le permettront.

**Délibération 2021-61 – MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMPTABLE « M57 » - DÉTERMINATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adopter le mode d'amortissement linéaire pour toutes les immobilisations,
- DÉCIDE de fixer les durées d'amortissement conformément à l'annexe 1,
- DÉCIDE de fixer le seuil en deçà duquel un bien est considéré comme étant de faible valeur à 800 euros, et de ce fait non soumis à l'obligation d'amortissement,
- DÉCIDE de calculer, à compter de la date de mise en œuvre du plan comptable « M57 », soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les amortissements au « prorata temporis »,
- Et DÉCIDE d'utiliser la méthode dérogatoire (amortissement en année pleine) pour les biens du chapitre 204.

**Délibération 2021-62 – BUDGET 2022 - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022 (Budget Principal), les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2021 (Budget Principal) conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	Pour mémoire crédits ouverts au Budget 2021	Crédits 2022 ouverts par anticipation (25% maximum)
21 : Immobilisations corporelles	58 623.98 €	14 655 €
Opération 9136 : Nouveau Multi Accueil	328 109.18 €	82 027 €
TOTAL	386 733,16 €	96 682 €

- Et PRÉCISE que les crédits ainsi ouverts par anticipation seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 (Budget Principal).

**Délibération 2021-63 – DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE, FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNEE 2021**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer à 335 824,00 € le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2021,
- Et DÉCIDE de répartir cette Dotation de solidarité Communautaire 2021 en deux enveloppes, afin de répondre, d'une part, aux objectifs fixés par le Pacte Financier et Fiscal de la CCPOM et, d'autre part, aux nouvelles dispositions législatives :
  - o Une 1<sup>ère</sup> enveloppe dite « enveloppe critères » qui s'appuie sur les critères définis par les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (issus de la Loi de Finances pour 2020) et qui serait répartie comme suit :
    - Potentiel financier / habitant DGF : 50 %
    - Revenu / habitant : 50 %
  - o Et une 2<sup>ème</sup> enveloppe dite « enveloppe garantie » destinée à garantir à toutes les communes de percevoir, en 2021, un montant au moins équivalent à celui qu'elles ont perçu en 2020.

**Délibération 2021-64 – FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 – MONTANT DÉFINITIF**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant définitif des attributions de compensation 2021 à 5 632 043,05 €,

- Et DÉCIDE de répartir ce montant entre les communes, conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNES	AC PROVISoire 2021	VARIATION DU PRODUIT DE CFE	PERSONNEL EMPLOI	AC DEFINITIVE 2021
AMNEVILLE	2 307 292,94	42 253,00 €	19 496,00 €	2 369 041,94 €
BRONVAUX	7 740,12	555,00 €		8 295,12 €
CLOUANGE	342 234,38	2 403,00 €		344 637,38 €
MARANGE-SILVANGE	540 446,10	3 627,00 €		544 073,10 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	276 245,91	854,00 €		277 099,91 €
MOYEUUVRE-GRANDE	195 064,40	3 819,00 €		198 883,40 €
MOYEUUVRE-PETITE	6 833,70	- 276,00 €		6 557,70 €
PIERREVILLERS	37 537,15	337,00 €		37 874,15 €
ROMBAS	827 296,93	730,00 €	10 722,00 €	838 748,93 €
RONCOURT	40 346,90	305,00 €		40 651,90 €
ROSSELANGE	61 329,94	4 288,00 €		65 617,94 €
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	773 745,26	3 314,00 €		777 059,26 €
VITRY-SUR-ORNE	123 187,32	315,00 €		123 502,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 539 301,05</b>	<b>62 524,00 €</b>	<b>30 218,00 €</b>	<b>5 632 043,05 €</b>

**Délibération 2021-65 – DÉTERMINATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉROGATOIRES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

- Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ARRÊTE le montant des attributions de compensation dérogatoires d'investissement au titre de l'année 2021, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Part variable 2021
Amnéville	171 610,00 €
Clouange	7 175,00 €
Moyeuivre-Grande	10 960,00 €
Moyeuivre-Petite	- €
Rombas	45 565,00 €
Rosselange	11 850,00 €
Vitry Sur Orne	18 825,00 €
<b>Total</b>	<b>265 985,00 €</b>

**Délibération 2021-66 – RAPPORT QUINQUENNAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, PREND ACTE du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation pour la période 2017 / 2021.

**Délibération 2021-67 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES CINQ ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 42 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE,

- DÉCIDE de confier la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements d'accueil du jeune enfant d'Amnéville, de Rombas, de la Vallée de l'Orne, de Marange-Silvange et de Sainte-Marie-aux-Chênes à « La Maison Bleue » - 148-152 Route de la Reine à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), selon les modalités du contrat de concession de service public à conclure,
- APPROUVE le contrat de concession de service public annexé à la délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public et toutes pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

**Délibération 2021-68 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE RONCOURT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE CONSÉQUENCES SUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE PLUSIEURS SYNDICATS MIXTES**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE les représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, suite au retrait de la commune de Roncourt, appelés à siéger au sein des organes délibérants des syndicats suivants : Syndicat mixte Orne Aval et Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO).

**Rapport annuel d'activités 2020**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel d'activités 2020 de la CCPOM.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

**Délégation de Service Public – Rapport annuel 2020 du délégataire**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel 2020 du délégataire du Service public concernant la gestion des structures multi accueil.

**Communications**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a prises conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*

Fait à Rombas, le 22 décembre 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER